

République française

Département de l'Aisne

RF
PREFECTURE DE LAON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/01/2023
002-210204756-20230116-DE_2023_001-DE

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 16 janvier 2023

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 10/01/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le seize janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 11

Pour : 11

Présents : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Grégory HAVEL, Benoît BENSCH, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, David MASCRET

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Freddy BESSE par Grégory HAVEL, Brigitte GONON par Caroline MITOUART

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Aymeric COLAS

Objet : Budget annexe Lotissement Saint Vincent : Décisions Modificatives budgétaires - DE_2023_001

Madame le Maire expose à l'Assemblée que suite à un courrier reçu de la Préfecture, il apparaît à l'examen du BP annexe du Lotissement 2022 que l'égalité des opérations d'ordre budgétaire n'est pas respectée et qu'il y a lieu de modifier le budget annexe du Lotissement 2022 en respectant les égalités entre les opérations d'ordre budgétaire.

Madame le Maire propose les modifications suivantes :

Dépenses d'investissement :

010 3355 = - 79 308.71 €

010 3555 = - 743 176.58 €

1687 = + 79 308.71 €

040 3555 = + 743 176.58 €

Recettes d'investissement :

010 3355 = - 743 176.58 €

010 3555 = - 227 325.00 €

040 3355 = + 743 176.58 €

040 3555 = + 227 325.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives du Budget annexe comme présentées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___